



ARGILLIERS INFOS

JUIN 2017

Le Mot du Maire

A peine le printemps installé que l'été est déjà là. Cette saison, synonyme de renouveau et de changement est attendue par tous.

Les belles journées qui approchent nous donnent l'envie de jardiner, de se baigner et de se promener. Ce bien être appelle à la vigilance et au respect de chacun afin d'éviter de causer une gêne au voisinage susceptible d'amener à des conflits. Merci de respecter les horaires des tontes, l'interdiction de brûler, de maintenir vos animaux dans vos propriétés afin qu'ils ne divaguent pas, d'être attentif au bruit causé par les baignades, de gérer votre vitesse sur nos petites routes.

Début juin, un arrêté municipal règlementant la vitesse rentre en vigueur dans la commune. Une signalisation appropriée vous le rappellera.

La saison estivale est également l'occasion de profiter des manifestations organisées sur la commune. Une première, cette année, avec un marché nocturne proposé par la municipalité le 10 juillet avant la traditionnelle fête votive de début août organisée par les Boissettiers dont je relaie bien volontiers l'appel aux nouveaux bénévoles pour reprendre le flambeau que le bureau de l'association s'apprête à transmettre.

Argilléroises, argillérois, je vous souhaite un bel et doux été 2017 !

Laurent BOUCARUT

Contacts mairie :

Horaires d'ouverture au public

Tel/Fax : 04 66 22 80 24

Mardi : 8h à 12h

Courriels : mairie.argilliers@orange.fr

Mercredi : 8h à 12h et 13h à 16h

Site Internet : www.mairie.argilliers.fr

Jeudi : 13h à 18h

LA VIE DE LA COMMUNE

Mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pont du Gard

La compétence de la mise en réseau des bibliothèques a été prise lors du conseil communautaire du 1er février 2016.

Le réseau de la CCPG est constitué de 13 bibliothèques. La mise en réseau permettra :

- une carte d'emprunt gratuite,
- une cohérence des collections dans le respect des budgets alloués par les communes,
- un accès de toutes les structures à tous les habitants,
- une animation pour la valorisation du réseau,
- des fonds municipaux qui constitueront un fond accessible à tous.

Bibliothèque d'Argilliers

Tel : 06 83 95 67 49

Mel : argilliers.bibliotheque@gmail.com

Ouverture au public les mercredis de 11h30 à 13h et les samedis de 10h30 à 12h.

Accueil des scolaires un mercredi sur deux le matin.

Si vous avez des disponibilités, venez rejoindre le groupe de bénévoles de la bibliothèque.

Exposition et conférence de M Claude Larnac « Racontez-moi le pont du Gard »

du 09/04/17 au 18/04/17 dans la salle plurivalente de l'école.

Un grand merci à Mr Larnac pour la présentation de son exposition et pour sa présence avec les scolaires.

A suivre la construction d'un cadran analemattique à l'entrée de l'école.

Photos : Michel Lutier



Le Printemps des Vignerons 2017 **Organisé par Les Boissettiers**

Treize vignerons étaient au rendez-vous pour cette journée ensoleillée. Les incontournables caves locales : le domaine de Valsenière, le domaine de la Bégude Poulon et le domaine de l'Aqueduc ont retrouvé ici tous leurs clients et amis. Le domaine de Coulorgues avec Frédéric Kchouk est venu en famille comme d'habitude. Les Caves de Pazac, de la Tuilerie, de Comiac, le domaine de Manhans sont des fidèles de cet événement. Quatre nouveaux venus ont fait découvrir leur production: le Coteaux des Ânesses de Saint-Hilaire d'Ozilhan, le domaine de Serre-Biau de Saint Victor la Coste. Le domaine d'Eujies avec Jérémy Cartailier de Saint-Hilaire d'Ozilhan qui nous a fait découvrir sa première cuvée et la nouvelle cave Argilléroise de Nicolas Ferrand et sa compagne Elsa Tardieu qui nous ont présentés des vins de grande classe.



La chorale Méli-Mélo après avoir eu bien du mal à couvrir les conversations a été très applaudie. Les tables étaient presque pleines sous le préau de l'école, alors que les Boissettiers servaient huîtres, charcuterie et tapas.

Malgré ou à cause du temps radieux, la fréquentation a été plus faible que l'an dernier. Beaucoup ont profité de ce weekend splendide pour s'évader plus loin.



En fin de journée au comptage des bouchons, il y en avait 366 dans le vase.

La préparation de la Fête Votive 2017 est déjà en route, mais il y a encore quelques semaines pour tout finaliser. Ce sera les 4, 5 et 6 août 2017.

Le bureau des Boissettiers sera démissionnaire en septembre.
Nous recherchons une nouvelle équipe pour continuer d'animer le village. Nous resterions bien sûr pour les épauler et les conseiller pendant la première année.
On vous attend dès à présent. Contact : lesboissettiers@gmail.com

Marché nocturne du 10 Juillet 2017 :



Organisé par la Commune, l'Office de Tourisme du Pont du Gard, l'association «APPRAUPO». Cette année notre village est volontaire pour accueillir un marché nocturne. L'ambition est de faire reconnaître un peu plus Argilliers comme une étape incontournable dans le développement touristique autour du pont du Gard.

Après son château de Castille et « les fabriques du baron », ses circuits pédestres (dont le chemin Urbain V), ses vestiges de l'Aqueduc, ses chambres d'hôtes, le printemps des vigneron, la fête votive, voici maintenant s'annoncer un nouveau moment chaleureux de rencontre amicale et festive.

La soirée est prévue de 19h à minuit autour de la Place de la Madone dont les accès seront fermés pour l'événement.

Une vingtaine d'exposants seront présents. Des tables seront mises à disposition pour les plus gourmands souhaitant déguster les produits locaux proposés. Une buvette proposera des boissons. Une animation musicale viendra donner de la couleur à l'événement avec **Marilou Emerial, les Petits Baigneurs, et la chorale Méli-mélo. Fabrice Ranchon** (aerolithe.net, loisir et culture) mettra à disposition des jeux en bois pour les plus jeunes. Vers 18h00, une balade, animée par **M. Roux**, fera découvrir les fabriques du baron de Castille et leur histoire.

Ecole :

Les activités périscolaires (TAP), organisées par la commune arrivent à la fin de leur 3^e année. Les enfants ont pu participer à des activités de qualité très variées : sportives, culturelles, artistiques...

Pour la nouvelle année scolaire, la commune a décidé de labelliser auprès de la CAF cet accueil sous la forme d'un « Accueil de loisirs sans hébergement – périscolaire ». Un agent communal est en train de préparer le diplôme pour pouvoir prendre en charge la direction de cet accueil. Ainsi, la commune pourra bénéficier d'aides financières de la CAF et continuer à proposer des activités de qualité.

Travaux sur la commune

La mise en place de la nouvelle signalisation va se mettre en place progressivement sur le village avec quelques modifications par rapport au projet initial. En effet la pose de coussins berlinois doit répondre à une réglementation du CERTU de 2010 qui préconise l'implantation d'un coussin par voie de circulation pour une voie bidirectionnelle d'une largeur minimal de 5,50 mètres. Ce qui n'est pas le cas de la RD3b (Route de Vers) qui traverse le village avec une largeur de 4 mètres. Nous allons donc démonter le coussin installé sur cette voie dans le village et le remplacer par la pose de stops sur la route de Vers, au croisement avec le chemin des écoles dans les deux sens de circulation afin de sécuriser la sortie de l'école.

VIVRE ENSEMBLE

Bruits de voisinage

Les beaux jours arrivant nous amènent à vivre davantage dans nos jardins et sur nos terrasses. Concernant les travaux de bricolage, de construction et de jardinage qui utilisent des appareils à moteur donc bruyants, les horaires suivants sont à respecter.

Les jours de semaine : de 8h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours Fériés : de 10h à 12h

Pour le bien-être de tous, merci d'observer ces règles de bon sens.

Brûlage à l'air libre

Un arrêté préfectoral rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets végétaux et de tout autres matériaux sont interdits par le règlement sanitaire départemental. Ces brûlages occasionnent des troubles du voisinage générés par les fumées et les odeurs, des risques d'incendie et une pollution néfaste pour l'environnement.

L'usage d'incinérateur de jardin est également prohibé. Une dérogation pour les végétaux est accordée aux agriculteurs avec une déclaration en mairie.

Les solutions alternatives pour les déchets végétaux sont le compostage domestique, le broyage et le paillage. La déchetterie de Pont de Charrette accepte les déchets végétaux et tous les matériaux (bois, cartons, plastiques, huiles, peintures et autres). **Il n'y a donc pas lieu de procéder à des brûlages dans les jardins.**

Des amendes importantes peuvent être infligées aux contrevenants.



La garrigue

La garrigue est un lieu libre d'accès aux promeneurs, randonneurs, et adeptes du VTT, mais l'accès par le **DFCI Y66** est interdit aux véhicules à moteurs (voitures, camionnettes, quads et motos), sauf pour les ayants droits (Pompiers, Chasseurs enregistrés, agents des eaux et forêts, représentants de la mairie, Gendarmerie, Agriculteurs pour accéder à leurs champs), du fait des risques d'incendie.

Les contrevenants s'exposent à une amende de **135 Euro**.

Cette interdiction est signalée par ce panneau à l'entrée du **DFCI Y66**

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS (PLU)

Clôtures

Lors de vos dépôts de Permis de Construire (PC) ou de Demande Préalable (DP), vous avez accepté de suivre dans vos constructions et aménagements les règles du PLU de la commune.

Dans ces règles, il est stipulé pour ce qui concerne les clôtures, que celles ci doivent être réalisées en pierre du pays ou à défaut par :

- Un mur revêtu d'un enduit de teinte correspondante aux couleurs liées aux pierres du pays
- Un grillage
- Une haie végétale **de hauteur maximale de 1,80 m**

A ce jour de nombreux murs réalisés en parpaing ne sont pas revêtus d'un enduit donc non conforme aux règles du PLU. Il est demandé aux propriétaires concernés de se mettre en conformité avec ces règles.

Les réalisations de ces revêtements donneront une plus-value à vos biens et seront un élément fort du paysage et de l'attractivité du village dont nous profiterons tous.

Permis de Construire (PC) et Demande Préalable (DP)

Depuis la suppression du COS la mairie reçoit de nombreuses demandes d'agrandissement ou d'implantation de bâtiments annexes tels que chalets, piscine, abris, garages et autres.

Nous rappelons que toute construction supérieure à 5 m² doit faire l'objet d'une DP ou d'un PC pour une surface supérieure à 40 m². Cette demande devra répondre aux règles du Plan d'Urbanisme de la commune en particulier pour l'implantation vis à vis des limites de propriété et des constructions existantes.

Les nouvelles constructions doivent être implantées à au moins 4 m des limites de propriété et à une distance de 4 m des constructions existantes sur un même terrain. Pour les extensions elles doivent être alignées sur l'existant.

Il est donc conseillé de se renseigner en mairie pour connaître les règles du PLU de la commune d'ARGILLIERS.

ZOOM SUR :

CLÉMENT LÉBOUCHER, LE BERGER D'ARGILLIERS



Ce trentenaire issu d'une famille d'enseignants décide à l'âge de 19 ans, après l'obtention d'un baccalauréat agricole au lycée de Rodilhan, de devenir berger. Pour cela il intègre l'école de berger transhumant à Salon de Provence.

Son troupeau compte 400 brebis et 10 béliers de race Mérinos d'Arles, pour la production de viande et de laine. Chaque année, naissent 450 agneaux dont 50 remplaceront les brebis les plus âgées. La durée de vie d'une brebis est de 12/13 ans environ. Mais, l'âge moyen de réforme est 9 ans. Une brebis peut donner naissance à des jumeaux, ce sont des bessons. L'âge idéal pour la reproduction est de 18 mois. La lactation dure 5/6 mois, mais l'agneau commence à brouter vers 1 mois.

Les 400 agneaux sont vendus soit aux particuliers en vente directe, soit aux professionnels de la viande. Pour la production de laine, la tonte se fait à la mi-avril. La laine est récupérée dans des sacs, les curons. C'est un professionnel qui vient de la plaine de la Crau qui tond les brebis. La laine récoltée est vendue en Allemagne pour être peignée, elle est achetée au kilo sachant qu'une brebis fournit 2,5 kg de laine en moyenne.

En hiver le travail se fait avec le soleil soit une journée de 8h. L'été, le troupeau est déplacé en camion dans la vallée de la Maurienne en Savoie. C'est l'estive du 15 juin au 15 octobre. Le berger loue des cabanes avec panneaux solaires pour se loger et des alpages pour ses bêtes. Il est seul avec un aide-berger pour garder 2000 bêtes sur 1900 Ha. Il faut gérer la progression du troupeau pour avoir de l'herbe jusqu'à la fin de l'été. Pour cela, l'alpage est divisé en 3 quartiers (zones) : printemps, août et septembre.

Chaque bête est marquée à la peinture et a une escoussure (découpe de l'oreille). Chaque troupeau à sa couleur et sa marque particulière. Les sonnailles (cloches) rythment la marche du troupeau, stimulent les bêtes.

Pendant l'estive, les bergers ont 7 chiens de montagne, soit des Bergers d'Anatolie, soit des Montagnes des Pyrénées, pour la protection du troupeau. La nuit, ils posent une clôture mobile en supplément pour les attaques des loups. Les loups sont un stress pour les bergers et pour les bêtes. Les chiens ont des colliers à clous pour se protéger des loups. Voir sur YouTube Bruno Leconte « Retour du loup en France »

Clément Leboucher a une convention avec Le Pont du Gard, les communes de Castillon, Vers, Argilliers, Flaux et Valliguières. Ces conventions sont un accord pour faire paître le troupeau sur les terres valable 5 ans avec reconduction tacite. Ces pâturages permettent le nettoyage et le fumage des terres. Pour la reproduction, on compte 1 bélier pour 50 brebis. L'agnelage se déroule du 15 octobre au 15 novembre. Au plus fort de cette période, 25 brebis agnellent chaque jour pendant 10 jours. Mais il faut compter un mois d'agnelage.

La dénomination « agneau » concerne la bête jusqu'à 1 an. L'agneau de lait : 5 semaines à 2 mois et demi. Le broutard : 2 mois et demi à 1 an.



Vente directe aux particuliers, le berger se charge de l'abattoir. La viande est conditionnée soit En cassette soit en pochette sous vide.

N'hésitez pas à contacter Clément Leboucher : 06-33-69-21-1

Amélie Moncomble : 06-84-95-70-54

DES INCIVILITES CONSTATEES OU DONT ON NOUS FAIT PART ...

Des stationnements sauvages quasi quotidiens aux abords de l'école perturbent le voisinage et la bonne circulation des usagers.

Non-respect de certains habitants des règles d'urbanisme (limites de propriété, dépôt de permis...) malgré la connaissance des règles dans la majorité des cas. La mairie dans chaque situation signale en préfecture. Les affaires suivent leurs cours, la démarche est longue mais aucune ne sera abandonnée.

Encore quelques cas d'animaux échappés errant dans le village. Pour info l'appel à la fourrière est gratuit (coût de l'appel). La Mairie finance les interventions via un abonnement annuel forfaitaire.

Les moutons parfois s'amuse à tintinnabuler en périphérie des habitations et ne se lavent pas tous les jours...

2 protections des éclairages publics de la place M. TOURNIGANT descellés dans les jours qui ont suivie leurs mise en place.

La vitesse excessive dans les rues du village... et le non respect des stops et priorités .Nous rappelons que le village sera bientôt limité à 30 km/h

Des As du volant, s'évertuent inlassablement à creuser le sol en faisant des « dérapages » avec leurs véhicules 2 ou 4 roues sur la place du village, le stade, ou le jardin d'enfant... Il semblerait que cela ne serve à rien car aucun trésor n'a encore été déterré et... ayez une pensée amicale pour les enfants, les footballeurs et les boulistes !!!

Taille de haie, location de benne à gravats...qui entraîne une gêne totale ou partielle de la circulation des véhicules sur la voie publique dont l'occupation doit être déclarée en Mairie. Un arrêté sera publié afin d'en informer la Population (gratuit et citoyen).

Les incivilités continuent aux abords des colonnes de tri qui ne sont pas prévues pour accueillir les déchets ménagers et encombrants. Ceux ci doivent être évacués directement à la déchetterie. Le non respect de ces règles élémentaires impose aux agents municipaux de faire ce travail plutôt que d'entretenir le village. (Et ceci quasi quotidiennement).



FORMALITES ADMINISTRATIVES
 La plupart des démarches administratives
 sont maintenant uniquement proposées en ligne (TeleService).

Pièces désirées	où m'adresser
Carte d' électeur	Mairie du domicile ; Inscription sur la liste chaque année jusqu'au 31 /12
carte d'identité	https://www.service-public.fr/ La carte biométrique au 01 mars 2017 , à Remoulins 04 66 37 14 50
casier judiciaire	http://www.justice.gouv.fr/
certificat de nationalité	https://www.service-public.fr/
carte grise	https://www.service-public.fr/
extrait d'acte de mariage	mairie du lieu de mariage
extrait d'acte de naissance	https://www.service-public.fr/
extrait d'acte de décès	https://www.service-public.fr/ ou mairie du décès ou du dernier domicile
livret de famille	Mairie du lieu du mariage
passport biométrique	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360 Et Bureau de Remoulins 04 66 37 14 50
Légalisation de signature ou de document	Chez un notaire ou en mairie selon type de document info : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1411

les renseignements utiles

vie quotidienne	urgences
Mairie : 04 66 22 80 24	Pompiers : 112 ou 18
Pôle emploi : 3949	SAMU 15
Communauté de Commune : 04 66 37 67 67	Gendarmerie : 04 66 37 01 11
office de Tourisme : 04 66 37 22 34	Police intercommunale nuit : 06 37 65 44 27
École : 04.66.20.96.61	

AGENDA DE LA COMMUNE

vœux de la Mairie	20 janvier 2017
LOTO 2017	17 mars
PRINTEMPS DES VIGNERONS	09 Avril 2017
KERMESSE 2017	24 juin
FÊTE VOTIVE	4, 5 et 6 Août 2017
CARNAVAL	22 Avril 2017
MARCHE NOCTURNE	10 juillet 2017
LOTO DES BOISSETIERS	19 novembre 2017
NOËL, FÊTE DE L'ECOLE	non défini

Terrine d'aubergines au poivron et chèvre frais :

Ingrédients :

- 5 aubergines
- 3 poivrons rouges
- 1 petit bouquet de persil plat
- 250 g de fromage de chèvre frais
- 5 c à soupe d'huile d'olive
- 3 c à soupe de crème fraîche
- sel et poivre



Préparation :

Préchauffez le four en position gril. Lavez et séchez les poivrons, enfournez les et les faire griller jusqu'à ce qu'ils soient complètement noirs. Laissez les refroidir, puis pelez et épépinez-les, coupez les en larges lanières. Epluchez les aubergines et couper les en petits cubes.

Chauffez l'huile d'olive dans une cocotte et jetez-y les cubes d'aubergines. Salez, poivrez, couvrez et faites cuire 30 minutes à feu très doux en remuant régulièrement. Laissez-les ensuite s'égoutter et refroidir dans une passoire. Mixer le fromage de chèvre et la crème fraîche. Versez la purée obtenue dans un saladier, salez, poivrez et mélangez.

Chemisez une terrine de film alimentaire. Déposez une couche de poivrons dans le fond, recouvrez d'une couche d'aubergines et encore d'une couche de poivrons, ensuite étalez la préparation au fromage de chèvre et tassez bien. Remettez une couche de poivrons, une couche d'aubergines et terminez par une couche de poivrons.

Placez 2 heures au réfrigérateur. Au moment de servir, démoulez la terrine et parsemez de persil ciselé



Bonne dégustation !!!

LA BLAGUE DE MARTINE

Un homme est tranquillement assis et regarde la télévision,
Tout à coup sa femme arrive par derrière et lui donne un coup sur la tête avec une casserole.
Pourquoi tu me frappes ? Demande-t-il.

-En lavant ton pantalon tout à l'heure, j'ai trouvé un bout de papier
avec écrit dessus Marilynne....

-Oh ! C'est parce que la semaine dernière je suis allé aux courses
de chevaux, et le cheval sur lequel j'ai parié s'appelait Marilynne...
Je voulais me souvenir du nom...

La femme semble satisfaite et s'excuse. Trois jours plus tard, l'homme
regarde la télévision, et sa femme le frappe encore sur la tête par-
derrière à l'aide d'une casserole.

- Mais qu'est ce qui te prend ?

- Ton cheval a téléphoné.



EXPOSITION

UN ÉTÉ PETITS FORMATS

20 MAI – 10 AOUT 2017

LE TRACTEUR

ARGILLIERS

Il est toujours bon de rappeler que la vie en communauté, malgré nos différences, passe toujours par le respect de chacun pour le bien de tous .